

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE PERET

Décision du Maire 2021/04

***** Portant signature d'un marché ***
Pour le projet de Réfection voiries à la suite d'intempéries**

Le Maire de la Commune de PERET,

Vu les articles L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération 2020/12 en date du 25 mai 2020 portant délégation du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2020 approuvant le projet de réfection de voiries à la suite d'intempéries,

Considérant que les crédits concernant le projet de « réfection de voirie à la suite d'intempéries » seront inscrits au Budget de la commune,

Considérant que la présente décision a pour objet l'attribution et la signature du marché relatif au projet de « réfection de voiries à la suite d'intempéries »,

DECIDE

Article 1 – La commune de Péret passe un marché qui a pour objet l'attribution d'un **lot unique**, et la signature du marché pour le projet de « réfection de voiries à la suite d'intempéries ».

Article 2 –Le marché présente les caractéristiques suivantes :

Lot unique : attribué à l'entreprise **TPSO 34120 LEZIGNAN LA CEBE**, pour un **montant de 116 047.50 € HT**.

Article 3 – Madame le Maire signera le marché à intervenir sur les bases précitées au nom et pour le compte de la commune de Péret.

Article 4 - Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Secrétaire de Mairie pour exécution, à la trésorerie municipale, et en Sous-Préfecture pour contrôle de légalité.

Publicité en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil Municipal.
Communication en sera donnée au Conseil Municipal lors de la réunion la plus proche.

Fait à Péret, le 20 avril 2021

Le Maire,

Isabelle SILHOL

